



Comptabilité vie collective 2006.

Contactez-nous.
T 058 280 1000 (24 h), www.helvetia.ch

helvetia 

Aperçu succinct.

Compte d'exploitation affaires vie collective Suisse

(en 1000 CHF, selon états financiers statutaires)

	2006	2005
Encaissement des primes brutes acquises	1 566 269	1 530 192
Primes d'épargne	1 208 123	1 176 079
Primes de risque	265 484	257 687
Primes de frais	92 662	96 426
Prestations d'assurance	- 1 479 383	- 1 384 448
Prestation en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité	- 411 002	- 362 071
Prestations de libre passage	- 833 111	- 706 796
Valeurs de rachat suite à des résiliations de contrat	- 235 270	- 315 581
Variations des provisions actuarielles (y compris les renforcements)	- 119 641	- 202 936
Frais d'acquisition, de traitement des prestations et de gestion	- 83 904	- 78 550
Produits des placements de capitaux (net) ¹	293 566	260 231
Produits des placements de capitaux directs (brut)	325 625	315 080
Résultat monétaire sur les placements de capitaux, bénéfiques et pertes comptables ainsi que plus-values et pertes de cession	6 806	- 17 400
Charges d'intérêts	- 5 929	- 7 755
Charges pour la gestion de la fortune ²	- 32 936	- 29 694
Résultat de la réassurance	- 7 389	- 8 382
Autres produits moins charges	2 669	- 2 690
Résultat avant attribution au fonds d'excédents	172 187	113 417
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	- 114 906	- 88 678
Résultat du compte d'exploitation (avant impôts)	57 281	24 739

¹ après constitution des réserves pour fluctuations sur les placements de capitaux de CHF 16.9 millions
(année précédente: CHF 60.4 millions)

² y compris les dépenses sur immeubles de CHF 19.5 millions (année précédente: CHF 15.3 millions)

Volume d'affaires

	31.12.2006	31.12.2005
Provisions actuarielles brutes (en 1000 CHF)	9 120 729	9 104 892
Encaissement des primes brutes (en 1000 CHF)	1 566 269	1 530 192
Nombre de contrats collectifs	14 975	14 158
Nombre d'assurés	163 255	156 908

Garder ce qui marche, améliorer ce qui est bien, développer du nouveau.



Chère lectrice, cher lecteur,

Vous avez sous les yeux la deuxième édition de notre «Comptabilité vie collective». Nous sommes à nouveau en mesure de vous présenter une excellente année.

Le processus d'épargne et de risque mais aussi le résultat des frais ont contribué au résultat annuel de CHF 172.2 millions, ce dont nous sommes particulièrement heureux. Nous avons notamment profité d'un environnement favorable sur les marchés des capitaux et d'un recul des cas d'invalidité. Nos clients ont ainsi la certitude d'avoir en l'Helvetia un partenaire solidement financé et sain d'un point de vue actuariel.

Sur le résultat d'exploitation, CHF 114.9 millions ont pu être affectés au fonds pour les futures participations aux excédents. Notre politique d'excédents vise à garantir à nos clients une participation stable au résultat de l'Helvetia sur le long terme. Les conditions instaurées à cet effet par le niveau actuel du fonds d'excédents sont excellentes et nous sommes heureux de pouvoir verser à nouveau des excédents d'intérêts à nos clients pour 2007.

La «legal quote» exige qu'au moins 90% des produits soient employés en faveur des assurés. Avec une quote-part de distribution de 92.1%, l'Helvetia a une nouvelle fois clairement dépassé ces exigences minimales imposées par la loi. Les prestations en faveur des assurés d'un montant de CHF 439 millions sont ventilées à hauteur de

80% sur les prestations directes, de 17% sur les dotations au fonds d'excédents et de 3% sur les accroissements des réserves.

Grâce à ce résultat, nous sommes parfaitement armés pour affronter les défis à venir. Le client et la focalisation systématique sur la Service Excellence sont au cœur de nos efforts. Début mars, l'Helvetia a été la première compagnie d'assurance toutes branches suisse à être distinguée en tant que finaliste du prix suisse de la qualité ESPRIX pour ses efforts en matière de qualité dans le cadre du modèle de l'European Foundation for Quality Management (EFQM).

Il ne suffit cependant pas d'améliorer sans cesse ce qui est déjà bien. En dehors des chemins balisés, nous voulons nous aventurer sur d'autres terrains et adapter continuellement notre offre à l'évolution des besoins de la clientèle. Ainsi, nous avons enrichi notre offre d'un nouveau produit de placement intéressant: depuis cette année, avec «LPP Invest», nous pouvons proposer au client orienté rendement et conscient des risques une alternative intéressante au modèle éprouvé d'assurance complète.

Chers clients et clientes, vous avez choisi l'Helvetia comme partenaire pour la prévoyance professionnelle et nous avez ainsi témoigné une grande preuve de confiance. Je vous en remercie. Nous voulons mériter cette confiance, raison pour laquelle nous mettrons tout en œuvre pour vous conforter régulièrement dans ce choix, grâce à des services de grande qualité, à une focalisation résolue sur vos besoins et à des solutions de prévoyance intelligentes.

Veillez recevoir, chère lectrice, cher lecteur, mes salutations les meilleures.

Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA

Dr Philipp Gmür
Président du Comité de direction

La quote-part minimum.

Affaires soumises à la quote-part minimum

Les dispositions légales concernant la quote-part minimum stipulent que 90% au moins des revenus sont à utiliser en faveur des assurés, une mesure permettant de garantir à ces derniers une participation équitable au bénéfice réalisé par la compagnie d'assurances.

(en 1000 CHF)	Epargne	Risque	Frais	Total
Produit total brut	247 754	168 827	59 906	476 487
Prestations affectées	-198 560	-101 451	- 52 289	- 352 300
Résultat brut	49 194	67 376	7 617	124 187
Renforcement ou dissolution de provisions techniques				- 11 300
Attribution au fonds d'excédents				- 75 360
Résultat du compte d'exploitation des affaires soumises à la quote-part minimum				37 527
Quote-part de distribution				92.1%

En 2006, l'Helvetia a affecté CHF 439.0 millions au profit des assurés. Avec une quote-part de distribution de 92.1%, elle dépasse une nouvelle fois clairement les exigences minimales imposées par la loi.

Les prestations directement affectées aux processus d'épargne, de risque et de frais (voir encadré) à hauteur de CHF 352.3 millions sont comprises dans les prestations en faveur des assurés.

Grâce au nouvel accroissement des réserves d'un montant de CHF 11.3 millions, l'Helvetia a investi dans la sécurité des rentes. Pour l'essentiel, ces accroissements tiennent compte de l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que des lacunes de couverture qui naissent de la différence entre le taux de conversion des rentes légal et le taux de conversion des rentes exact d'un point de vue actuariel. Enfin, un montant substantiel de CHF 75.4 millions a une nouvelle fois pu être affecté au fonds d'excédents.

Sources de produits et principaux postes de charge en rapport avec les trois processus

Processus	Produits	Prestations
Processus d'épargne	Produit net des placements de capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse.
Processus de risque	Prime de risque	Paiement des prestations d'invalidité et des prestations de survivants, constitution des réserves mathématiques pour de nouvelles rentes.
Processus de frais	Prime de frais	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance ainsi que du conseil à la clientèle.

Affaires non soumises à la quote-part minimum

Les contrats qui disposent d'une réglementation contractuelle spéciale de la participation aux excédents échappent totalement ou partiellement aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Les sources de résultat et leur affectation dans le domaine d'activité non soumis à la quote-part minimum sont représentées ci-après:

(en 1000 CHF)	Epargne	Risque	Frais	Total
Produit total brut	45 812	96 657	32 756	175 225
Prestations affectées	- 29 458	- 63 843	- 23 224	- 116 525
Résultat brut	16 354	32 814	9 532	58 700
Renforcement ou dissolution de provisions techniques				600
Attribution au fonds d'excédents				- 39 546
Résultat du compte d'exploitation des affaires non soumises à la quote-part minimum				19 754
Quote-part de distribution				88.7%

Les contrats qui disposent d'une réglementation spéciale de la participation aux excédents incluent notamment

- des contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit propres groupes de participation aux bénéfices). Dans ce cas, la participation aux bénéfices sous forme d'excédents est fonction de l'évolution des sinistres du contrat en question;
- des contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement et participe donc directement aux produits des placements de capitaux.

Récapitulatif

(en 1000 CHF)	Soumis à la quote-part minimum		Non soumis à la quote-part minimum		Total
Produit total brut	476 487	100.0%	175 225	100.0%	651 712
Prestations en faveur des assurés	- 438 960	92.1%	- 155 471	88.7%	- 594 431
Résultat du compte d'exploitation	37 527	7.9%	19 754	11.3%	57 281

Placements.

L'année de placement 2006

2006 a une nouvelle fois été une excellente année pour les actions. Portés par une évolution positive durable de l'économie mondiale et par des résultats satisfaisants des entreprises, de nombreux marchés ont dépassé les anciens records pour atteindre de nouveaux plafonds. Les marchés d'Europe continentale ont été particulièrement brillants. Dans le sillage de l'Allemagne et de la Suisse, ils ont réalisé des valeurs de performance à deux chiffres.

L'année 2006 a été beaucoup moins favorable aux portefeuilles obligataires. L'augmentation des taux d'intérêt s'est traduite par des baisses de cours qui ont plus ou moins réduit à néant les produits des coupons. Il en a résulté une performance obligataire d'à peu près 0%. L'investisseur en francs suisses a simplement profité des gains de change réalisés avec l'euro, tandis que le dollar US et le yen ont eu tendance à se déprécier.

La politique de placement de l'Helvetia

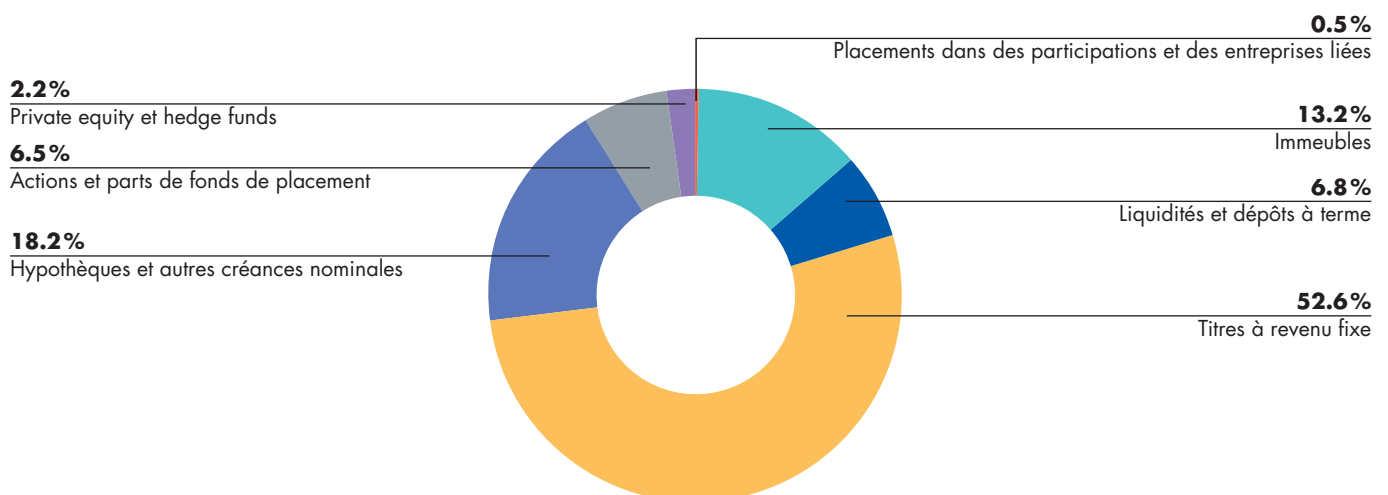
La politique de placement des affaires vie collective doit satisfaire à de strictes exigences en matière de sécurité. Il s'agit non seulement d'assurer les besoins de liquidité à court terme et de réaliser le taux d'intérêt LPP minimum, mais aussi de garantir la couverture permanente de toutes les dettes et le maintien de la valeur des placements à long

terme. Un portefeuille de placements largement diversifié et essentiellement constitué de valeurs à revenu fixe représente le meilleur moyen de répondre à ces exigences. Ce n'est qu'ainsi que les capitaux de prévoyance qui nous ont été confiés pourront être gérés en adéquation avec les objectifs de performance à moyen et à long terme, avec la diligence requise.

Le volume des placements a augmenté de CHF 360 millions, soit 4% environ, par rapport à l'année précédente. La structure des placements du portefeuille n'a subi que de faibles changements. Elle reste dominée par les titres à revenu fixe avec une pondération de 52.6% (année précédente: 54.3%). Les hypothèques et les autres créances à la valeur nominale représentent 18.2% (18.7%), alors que la part des liquidités et des dépôts à terme est de 6.8% (5.8%). La part des valeurs nominales totalise tout juste 78% (79%). Les immobilisations corporelles représentent les 22% restants, l'engagement en actions (actions et parts de fonds de placement, private equity et hedge funds, placements dans des participations et des entreprises liées) ayant progressé d'un point de pourcentage à 9.2% par rapport à l'année précédente et la quote-part immobilière ayant augmenté légèrement à 13.2% (12.9%).

Allocation d'actifs

Portefeuille par catégorie de placement au 31.12.2006 (en % de la valeur comptable):



Produit des placements

Comme l'année précédente, la performance des placements est essentiellement marquée par les titres à revenu fixe. Compte tenu de la hausse des taux d'intérêt et de l'évolution des marchés, le portefeuille obligataire a réalisé une performance de 0.4%. A l'inverse, le portefeuille actions a dégagé un rendement global conforme au marché de 17.3%. Eu égard à la forte pondération des titres à revenu fixe, la performance globale est ressortie à 2.2%, confirmant ainsi que la capacité bénéficiaire d'un portefeuille dépend pour l'essentiel de la structure des placements. A elle seule, elle détermine généralement plus de 70% du résultat. Durant une année modeste pour les obligations comme ce fut le cas en 2006, les portefeuilles de placements axés sur la sécurité à long terme sont toujours désavantagés par rapport à des alternatives plus agressives à forte composante en actions. Les strictes exigences

en matière de sécurité et les promesses de prestations à long terme vis-à-vis de nos bénéficiaires ne permettent pas à l'Helvetia de suivre une voie plus agressive. La sécurité à long terme du portefeuille est en effet capitale.

Le rendement des placements aux valeurs comptables, qui inclut à la fois tous les produits directs (revenus d'intérêts, loyers et dividendes) et les bénéfices et pertes réalisés ainsi que les changements de valeur ayant une incidence sur le résultat, s'est élevé à 3.3% avant constitution des réserves pour fluctuations, soit une valeur qui dépasse une nouvelle fois les taux d'intérêt actuels du marché pour les obligations à long terme. La baisse de 0.3 point de pourcentage par rapport à l'année précédente s'explique essentiellement par la diminution de la performance des marchés internationaux des actions par rapport à 2005.

Total des placements de capitaux (en 1000 CHF)

	Valeur comptable	Valeur de marché
au début de l'exercice	9 517 690	9 874 751
à la fin de l'exercice	9 885 564	10 165 625

Produit des placements

Produit net des placements de capitaux ¹ (en 1000 CHF)		299 495
Rendement sur valeurs comptables après constitution des réserves pour fluctuations		3.1%
Rendement sur valeurs comptables avant constitution des réserves pour fluctuations		3.3%
Performance aux valeurs de marché		2.2%

¹ sans charge d'intérêts et après constitution des réserves pour fluctuations sur les placements de capitaux de CHF 16.9 millions

Fonds d'excédents.

Sur la base du résultat 2006, CHF 114.9 millions au total ont pu être attribués au fonds d'excédents pour les affaires vie collective. Sur ce montant, CHF 75.4 millions concernent les affaires soumises à la quote-part minimum.

Evolution du fonds d'excédents pour les affaires vie collective (en 1000 CHF)

	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum	Total
Etat à la fin de l'exercice précédent	55 798	31 550	87 348
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	75 360	39 546	114 906
Distribution aux institutions de prévoyance	- 437	- 31 721	- 32 158
Etat à la fin de l'exercice	130 721	39 375	170 096

Eu égard à la dotation satisfaisante au fonds d'excédents, l'Helvetia verse les excédents d'intérêts suivants pour 2007 dans le domaine d'activité soumis à la quote-part minimum:

- Régime obligatoire LPP: 0.20%
- Régime subobligatoire: 0.75%

Conjointement avec la rémunération ordinaire des avoirs de vieillesse à hauteur de 2.50% dans le domaine obligatoire et de 2.25% dans le domaine subobligatoire, il en résulte une rémunération globale des avoirs de vieillesse de 2.7% et de 3.0%. La rémunération globale moins élevée dans le domaine obligatoire résulte du taux de conversion légal trop élevé. Des frais sont occasionnés pour le financement de la différence entre le taux de conversion des rentes légal et le taux de conversion des rentes exact d'un point de vue actuariel, lors de la transposition en rente des avoirs de vieillesse. Appliqué aux avoirs de vieillesse obligatoires des assurés actifs et invalides, ce besoin de financement représente actuellement quelque 0.3%.

Le versement de ces excédents sera visible dans le compte d'exploitation 2007. La distribution aux institutions de prévoyance selon le tableau ci-dessus à hauteur de CHF 0.4 million correspond à une participation aux excédents 2006 des polices de libre passage dont les prestations reposent sur un taux d'intérêt technique de 2%.

La distribution des excédents dans le domaine d'activité qui n'est pas soumis à la quote-part minimum s'élève à CHF 31.7 millions et résulte principalement de:

- Bonifications d'excédents attribuées aux institutions de prévoyance sur la base du décompte, à fin 2006, de propres groupes de participation aux bénéficiaires pour une durée d'une ou plusieurs années; il s'agit en particulier des fondations collectives Swissscanto, qui totalisent environ 40% de l'effectif des assurés et représentent une part essentielle du portefeuille global vie collective de l'Helvetia.
- Bonifications d'excédents attribuées à des institutions de prévoyance ayant conclu le produit «acompa deposit»; le montant distribué dépend pour ce produit de l'évolution de l'indice Pictet LPP 25.

Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour participations futures aux excédents. Il vise à offrir aux clients une participation stable aux excédents et à lisser les fluctuations liées à la marche des affaires.

Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Selon l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (OS), les montants du compte d'exploitation attribués au fonds d'excédents doivent être distribués au plus tard dans les cinq ans, mais au maximum à concurrence des deux tiers du fonds d'excédents.



Fonds de renchérissement.

Le fonds de renchérissement correspond à une provision actuarielle. Il sert au financement de l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants courantes à l'évolution des prix, conformément à la LPP.

Evolution du fonds de renchérissement pour les affaires vie collective (en 1000 CHF)

Etat à la fin de l'exercice précédent	237 287
Primes de renchérissement encaissées	6 893
Intérêt tarifaire	2 373
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-1 297
Etat à la fin de l'année d'exercice	245 256

L'adaptation des rentes à l'évolution des prix se fonde sur l'art. 36 LPP. La compensation de renchérissement est accordée pour la première fois après trois ans de rente. Les adaptations suivantes sont concomitantes avec l'adaptation des rentes AVS.

Les rentes de survivants et d'invalidité obligatoires formées en 2002 ont été augmentées au 01.01.2006, du fait de cette réglementation. L'adaptation suivante de toutes les rentes constituées avant 2002 n'aura de nouveau lieu qu'au 01.01.2007.

Le fonds de renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement des assurés actifs. Celles-ci représentent 0.2% du salaire LPP coordonné. Alors que les taux de renchérissement étaient en moyenne supérieurs à 3% dans les années 1980 et au début des années 1990, la

Suisse enregistre des taux annuels inférieurs à 1% depuis le milieu des années 1990. Le renchérissement historiquement bas a permis un abaissement sensible des primes de renchérissement en 1999. Le niveau actuel du fonds de renchérissement garantit néanmoins que l'adaptation des rentes à l'évolution des prix pourra être financée sans augmentation des primes, même en cas de hausse sensible du renchérissement.

Le taux d'intérêt tarifaire du fonds de renchérissement correspond au taux d'intérêt pour les comptes de libre passage de la Banque Cantonale de Zurich (actuellement 1%). La différence par rapport au rendement comptable est intégrée dans le résultat d'épargne du compte d'exploitation vie collective.

Adaptation à l'évolution des prix 2006 selon l'art. 36 LPP

Année où débute la rente	Dernière adaptation le	Taux d'adaptation 2006	Prochaine adaptation le
1985-2001	01.01.2005	0.0%	01.01.2007
2002	-	2.8%	01.01.2007

Les taux d'adaptation sont respectivement déterminés et publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Coûts de mise en œuvre et de gestion de fortune.

Coûts de mise en œuvre

Frais d'acquisition, de traitement des prestations et de gestion (en 1000 CHF)	83 904
Nombre d'assurés	163 255
Coûts de mise en œuvre moyens par assuré (en CHF)	514

Coûts de la gestion de fortune (en 1000 CHF)

Charges pour la gestion de la fortune ¹	32 936
Portefeuille de placements moyen aux valeurs de marché	10 020 188
Coûts de la gestion de fortune en % du portefeuille de placements	0.33%

¹ y compris les dépenses sur immeubles de CHF 19.5 millions

Les coûts de mise en œuvre selon le compte d'exploitation 2006 à hauteur de CHF 83.9 millions incluent tous les coûts de conclusion, de traitement des prestations et de gestion occasionnés à l'Helvetia pour la gestion des affaires vie collective.

Si on les reporte au nombre de personnes assurées, il en résulte une charge des coûts moyenne de CHF 514 par personne. Il s'agit d'une valeur moyenne de tous les types d'assurances (assurance complète, assurance de risque, etc.) qui se distinguent cependant par l'étendue des prestations et donc par les coûts.

Les coûts de la gestion de fortune incluent tous les coûts internes en relation avec l'activité de placement, les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.), ainsi que les dépenses sur immeubles. Les frais de transaction ne sont pas compris.

Si l'on ne tient pas compte des dépenses sur immeubles, qui ne sont habituellement pas comptabilisées dans les coûts de la gestion de fortune, le taux de frais représente 0.13% du portefeuille de placements moyen.



**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA**
St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

